

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05/09/2016**

L'an deux mil seize, le 5 Septembre, le conseil municipal de la commune s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Roland BERNIGAUD.

Etaient Présents : BERNIGAUD Roland – MINASSIAN Guy - DESMARIS Didier – ROJON Sandrine - DO Karine – ALAUX Olivier — CHAUDET Pierre —BERNARD Alain - PONS Béatrice – TRUCHOT Evelyne - BERARD Mathieu

Absents excusés : MORANDAT Sonia
OTTAVIOLI Hervé
CURTET Françoise
MANCINI Cédric
MBODJI Laurence
MARTINEZ BAYLE Fabienne
CHASSIGNOL Valérie (Procuration à Evelyne TRUCHOT)
LIMANDAS Gilbert (Procuration à Mathieu BERARD)

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.
Sandrine ROJON est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal précédent est adopté à l'unanimité.

LANCEMENT DU PROJET «RENOUVELLEMENT ET MISE EN CONFORMITE DE LA STATION D'EPURATION COMMUNALE »

Le conseil prend connaissance de la présentation du document powerpoint transmis par le cabinet Réalités Environnement qui fait état de la situation des travaux d'assainissement, de la station d'épuration existante et de l'aspect financier de la nouvelle opération **«renouvellement et mise en conformité de la station d'épuration communale»**.

La MISEN a rendu sa décision de maintien de la station d'épuration sur le site existant avec mise en œuvre d'une filière combinée lit bactérien et filtre planté de roseaux.

Mathieu BERARD est toujours aussi surpris de voir que le traitement par roseaux est aujourd'hui conseillé, alors qu'il avait fait l'objet d'un avis plutôt défavorable de la part du même cabinet d'études lors d'une présentation antérieure.

Le Maire informe qu'au vu des subventions espérées et estimées, il faudra envisager de contracter un prêt d'environ 477 000 €. Ceci restant un estimatif qui évoluera en fonction du coût réel des travaux et des subventions attribuées.

Le Maire explique que les travaux de **« renouvellement et mise en conformité de la station d'épuration communale »** sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention du Plan Départemental de l'Eau et du programme d'action « Sauvons l'Eau ! » (2013-2018).

Aussi, afin de percevoir les subventions qui pourraient être octroyées par le Conseil Départemental et l'Agence de l'eau, il convient :

- De valider l'avant- projet de l'opération «**renouvellement et mise en conformité de la station d'épuration communale**»
- De valider le montant estimatif H.T de 1 570 000 € de l'opération, et les modalités financières de cette dernière,
- De valider l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération
- De solliciter les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau,
- D'autoriser, pour cette opération le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence pour le compte de SAINT PAUL DE VARAX et à la lui reverser.
- De demander, en justifiant et en motivant cette demande, un démarrage anticiper des travaux à l'ensemble des financeurs éventuels, sans que cela n'engage ces derniers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE l'avant-projet de l'opération «VALIDE le montant H.T de 1 570 000 € de l'opération et les modalités financières de cette dernière.
- VALIDE l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération «**renouvellement et mise en conformité de la station d'épuration communale**»
- SOLLICITE les aides du Conseil Départemental et de l'agence de l'Eau pour cette opération
- AUTORISE pour cette opération «**renouvellement et mise en conformité de la station d'épuration communale**» le Département à percevoir l'aide attribuée par l'agence de l'Eau pour le compte de SAINT PAUL DE VARAX et à la lui reverser.
- DEMANDE l'autorisation au Conseil Départemental de l'Ain et à l'agence de l'Eau de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.
- DECIDE de réaliser cette opération (étude et travaux) selon les principes de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'assainissement.
- DECIDE de mentionner dans les pièces du dossier de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement.
- DECIDE d'étaler ces dépenses d'investissement sur 3 exercices 2017/2018/2019.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE DOMBES

La Loi NOTRe du 7 août 2015 modifie sensiblement la carte de l'intercommunalité sur l'intégralité du territoire national et dans le département de l'Ain.

Au niveau de la Dombes, Monsieur le Préfet de l'Ain a arrêté un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale le 23 mars 2016, qui prévoit la fusion des Communautés de Communes, Chalaronne Centre, du Canton de Chalamont et Centre Dombes.

Afin de préparer au mieux cette fusion, les élus des trois Etablissements de Coopération Intercommunale travaillent depuis plusieurs mois à rapprocher les modes de fonctionnement des trois structures.

C'est dans cette même logique que Monsieur le Préfet de l'Ain a suggéré de procéder à un toilettage des statuts des 3 EPCI, qui les rende compatibles et permette une fusion pertinente au niveau des compétences exercées par le futur EPCI.

Les Maires des trois Communautés de Communes réunis en conférence le 19 juillet 2016 ont entériné les changements essentiels à apporter aux statuts communautaires :

- Retour de la compétence voiries aux communes,
- Classement de la compétence assainissement dans le bloc des compétences facultatives afin de permettre l'exercice unique du volet non-collectif de cette compétence.

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU l'article L.5210-1-1 du code général des collectivités territoriales modifié par l'article 33 de la loi susvisée ;

VU l'Arrêté du Préfet de l'Ain du 23 mars 2016 relatif au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Ain,

VU la délibération du conseil communautaire approuvée le 27 juillet 2016, il convient de valider les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Centre Dombes.

Sur une proposition formulée par Monsieur le Président, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Centre Dombes s'est réuni le 27 juillet 2016 pour décider de modifier les statuts comme repris en annexe : Tableau des statuts.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet des nouveaux statuts de la Communauté de Communes Centre Dombes, décide , à l'unanimité :

- **DE MODIFIER** les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Centre Dombes au 31 décembre 2016,
- **DE DEMANDER** à Monsieur le Préfet de l'Ain, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Centre Dombes,
- **D'ADRESSER** une copie de cette délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Centre Dombes.

FONDS SOLIDARITE LOGEMENT

Le conseil municipal entend que le fonds de solidarité logement constitue un moyen d'apporter une aide pour l'accès au logement des personnes défavorisées.

Cet organisme organise régulièrement des commissions logement territorialisées auxquelles nous sommes conviées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE :

-DECIDE de verser une contribution de 0.30 € par habitant au fonds de solidarité logement pour l'année 2016 soit 447.30 €

CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE DES FETES AVEC L'ASSOCIATION ARTS FIT DANCE

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la convention d'utilisation de la salle des fêtes avec l'association ARTS FIT DANCE,

DECIDE, à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer ladite convention avec cette association.

RAPPORT SEMCODA

La Commune de SAINT PAUL DE VARAX possède 2 actions de la S.E.M.CO.D.A. pour une valeur nominale de 16 €UROES chacune. (44 €. à partir du 24 juin 2016).

Au 31 décembre 2015 les capitaux publics des 172 communes actionnaires et du Département de l'AIN représentent environ 60 % du capital de la S.E.M.CO.D.A.

Les 172 communes actionnaires ne pouvant être représentées au Conseil d'Administration, une Assemblée Spéciale des Communes actionnaires a été mise en place et désigne cinq représentants qui siègent au Conseil d'Administration de S.E.M.CO.D.A.

L'Assemblée Spéciale des Communes actionnaires du 29 avril 2015 a désigné 5 représentants, et l'Assemblée Spéciale des Communes actionnaires du 26 juin 2015 a remplacé Monsieur Christian JIMENEZ décédé par Monsieur Pierre BERTHET maire de Belley.

Le 24 juin dernier, les communes actionnaires ont été réunies et le Président Directeur Général de la S.E.M.CO.D.A. a présenté le rapport de gestion reprenant l'activité de la Société et ses résultats.

L'article 1524.5 du Code Général des Collectivités Territoriales rappelle que « les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements d'actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la Société d'Economie Mixte ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Après avoir pris connaissance du rapport d'activité de la SEMCODA,

DECIDE de valider le rapport de la SEMCODA sur son activité et ses résultats pour l'année 2015.

FINANCES (Rapport de Guy MINASSIAN)

Le conseil prend connaissance de la situation financière des dépenses arrêtée au 30/06/2016 pour la section de fonctionnement et au 30/08/2016 pour la section d'investissement.

Après présentation des comptes arrêtés au 30 juin 2016 concernant le budget de fonctionnement, il est noté un avancement à 40 % pour les dépenses ce qui laisse penser, à cette date, que l'excédent attendu pourrait être supérieur aux prévisions.

Cependant, il est rappelé que l'excédent attendu, 25 000€, n'est pas suffisant pour faire face aux échéances annuelles des emprunts (capital) qui s'élèvent à environ 100 000€. Ceci pourrait impliquer au renoncement de certains investissements.

Cette situation risque encore de se dégrader en 2017 en raison de nouvelles baisses des dotations de l'état.

La forte inquiétude de ne plus pouvoir régler ces échéances conduit la commune à mener plusieurs réflexions.

De ces faits, la commission finances étudiera les possibilités de renégocier l'ensemble des emprunts contractés les années précédentes ainsi que la recherche de nouvelles ressources pour la commune.

TRAVAUX DU STADE (Rapport de Didier DESMARIS)

L'état du terrain de Football n'étant pas satisfaisant bien qu'ayant été arrosé régulièrement cet été et après intervention de travaux effectués par l'entreprise Min Espaces Verts, un sondage sera à nouveau effectué.

Mathieu BERARD confirme qu'il y a toujours eu des problèmes d'entretien de ce terrain et notamment sur les parties drainées.

NUMEROTATION DES RUES (Rapport de Didier DESMARIS)

Deux entreprises ont été contactées pour présentation de devis qui seront étudiés en commission et présentés pour vote en conseil.

La commission a pris contact avec des Varaxois pour solliciter leur avis pour nommer certaines voies.

VOIRIES

Les travaux de voiries intercommunautaires seront effectués fin septembre début octobre.

COMMISSION ECONOMIQUE (Rapport de Guy MINASSIAN)

-Un refus d'emplacement hebdomadaire a été adressé à un camion de pizzas compte tenu de l'existence d'une pizzeria sur la commune et deux camions pratiquant déjà la vente à emporter.

-La société AMF Soudage actuellement en location dans l'usine de Gilles REYDELLET sollicite un terrain qui se trouve au fond de la zone artisanale (environ 2 500 m²).

Il lui a été rappelé le montant de 10 € le m².

-Confirmation de la prochaine fermeture du bureau de Poste dont la reprise de l'activité sera affectée éventuellement à un commerçant ou à la mairie.

-L'EPFL de l'Ain a recontacté la municipalité pour connaître la position de la commune concernant le projet d'acquisition de terrain pour la création de la salle des fêtes.

Olivier ALAUX précise que le dossier est toujours à l'étude avec le cabinet NOVADE qui travaille sur le cahier des charges et la surface à créer. Une consultation des usagers sportifs, associatifs et scolaires sera programmée.

SCOLAIRE (Rapport d'Olivier ALAUX)

171 élèves sont inscrits pour cette rentrée 2016/2017 (73 en maternelle et 98 en élémentaire)

Le projet d'aménagement d'un préau a été lancé dans le cadre de l'accessibilité des bâtiments.

La nouvelle classe en maternelle a été aménagée durant l'été.

TAP (Rapport d'Olivier ALAUX)

90 enfants sont inscrits en ce début d'année en précisant que les élèves de grande section sont intégrés avec les enfants en élémentaire, les petits et moyennes sections restant encadrés en maternelle.

L'équipe d'animation est composée de 5 animateurs : Geneviève VICIANA, Lorelei MOIROUX et 3 animateurs de l'association.

Evelyne TRUCHOT demande si l'information que l'association des Petites canailles reprenne la gestion des TAP est fondée. Olivier ALAUX explique que la gestion des TAP demande beaucoup de temps et d'organisation et que bien que cela a été évoqué, cette éventualité reste à l'étude.

Evelyne TRUCHOT précise qu'effectivement cette charge de travail lui semble lourde pour l'association.

Olivier ALAUX donne les thèmes d'activités des T.A.P suite à la demande d'Evelyne TRUCHOT.

INFORMATIONS DU MAIRE

-Alain BERNARD et le Maire informe que SOGEDO sollicite l'installation d'une antenne pour télé-relevage.

-Les travaux sur la voie ferrée ont occasionnés 3 jours de retard officiels. Certains travaux se poursuivront jusqu'au 12 septembre.

-Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour la délégation de service public de l'assainissement : SOGEDO et BERTRAND.

Après consultation des offres, le conseil délibérera pour retenir un prestataire.

-Le Maire informe que suite à l'incendie qui a ravagé le bâtiment de la société ADORLA en zone artisanale, il a été pris la décision de faire intervenir une pelleuse pour écrouler le reste de la structure.

QUESTIONS DIVERSES

Pierre CHAUDET signale que les jeunes divaguent tard dans les rues et sont très bruyant.

Béatrice PONS dit que les jeunes qui se réunissent génèrent forcément une gêne sonore mais que cela existe depuis toujours.

Prochaine réunion de conseil municipal : le lundi 24 octobre 2016.

